

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier.

Concernant le travail de nuit du personnel de la santé je me prononce comme suit :

Je suis tout à fait d'accord de compenser le travail de nuit de personnel de la santé par un 20 % en temps.

Concernant la rétroactivité, il me semble que cet élément fait partie de la loi « Orange » et que le Canton n'a pas d'autre solution que de corriger cette injustice. Sur ce point je ne désire en aucun cas suivre la voie juridique.

Je suis partisan d'un compromis négocié qui permette que celles/ceux qui n'ont pas obtenu les indemnités en temps dues au cours des dernières années puissent les récupérer.

Le personnel de la santé pourra compter sur ma voix pour le soutenir et défendre sa cause au sein du Conseil d'Etat. Sachez, aussi que je suis très attentif tant au niveau des conditions de travail du personnel de la santé, que de la qualité des soins.

Je me positionne clairement contre un système de santé à deux vitesses et désire m'engager pour plus d'humanité et moins de business dans notre système santé.

Je vous remercie de m'avoir consulté et vous adresse mes meilleures salutations.

Annexe : Article de la Gruyère du 26.10.11 qui précise ma position sur différents sujet et notamment celui concernant la santé et son personnel.

Pierre-Olivier Nobs

Pierre-Olivier Nobs
candidat au Conseil d'Etat fribourgeois
079 752 22 16
pierre-olivier.nobs@bluewin.ch